

Choletbus

TRANSPORTS

Le réseau Choletbus offre 2,5 mois à tous ses abonnés annuels

En raison de la période de confinement liée au Covid19 entre le 17 mars et le 11 mai 2020, le réseau Choletbus a fonctionné au ralenti. En conséquence, à la demande de l'Agglomération du Choletais, TPC offre à tous ses abonnés annuels un dédommagement à hauteur de 2,5 mois. Toutes les demandes de remboursement doivent se faire via un formulaire accessible sur le site internet www.choletbus.fr. Celui-ci devra être complété avant le 15 juillet 2020.

Pour permettre à ses clients de voyager en toute sécurité, le réseau Choletbus poursuit la mise en place de mesures sanitaires dans les véhicules, aux arrêts et aux espaces de vente conformément aux directives gouvernementales. Toutefois, quelques évolutions sont à noter. Même si l'achat via l'application Choletbus ou par carnet de 10 tickets en vente chez les dépositaires et à l'Espace Choletbus doit rester privilégié, afin de limiter les contacts avec le conducteur, la vente à bord redevient possible à partir du lundi 15 juin. Il est néanmoins fortement



Le réseau Choletbus offre 2,5 mois de dédommagement à tous les abonnés mensuels.

PHOTO: ARCHIVES CO

conseillé de faire l'appoint. Les mesures de distanciation ont été assouplies, mais il est néanmoins recommandé de continuer à les respecter dans la mesure du possible. En cas de problèmes récurrents de capacité, des moyens supplémentaires pourraient être ajoutés.

Le Courrier de l'Ouest – Mardi 16 juin 2020



NOUVELLE SAISON,
**NOUVEAU
REBOND!**
#CBFAMILY



SOLIDARITE

Deux mois et demi gratuits pour les abonnés du bus

Les abonnés annuels de Choletbus pourront bénéficier d'une offre compensatoire liée au fonctionnement ralenti des transports durant la période de confinement, du 17 mars au 11 mai. Deux mois et demi d'abonnement leur seront offerts.

« **Entre 5 000 et 6 000 abonnés sont concernés par cette compensation**, explique le directeur général des transports publics du Choletais, Marc Delayer. **Les scolaires, les jeunes et les usagers en libre circulation.** »

Une offre compensatoire qui représenterait « **environ 190 000 € de perte, si tous les abonnés font la demande** ». Quant au manque à gagner durant la période de confinement, il s'élèverait à 200 000 € « **pour les tickets non vendus** ».

Pour faire une demande de rem-



| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

boursement : www.choletbus.fr/titres-tarifs/covid19-formulaire-de-remboursement

Ouest France – Mardi 16 juin 2020



NOUVELLE SAISON,
**NOUVEAU
REBOND!**
#CBFAMILY



SOLIDARITE